

**Dégraissant Ultra Puissant  
Toutes surfaces lavables****Caractéristiques physico-  
chimiques :**

Aspect : liquide  
Couleur : jaune  
Odeur : agrume  
pH à l'état pur :  $11,2 \pm 0,2$   
Densité à 20°C :  $1,005 \pm 0,005$   
Solubilité: totale dans l'eau

**Conditionnements :**

Carton 6 x 750 ml (spray)  
Carton 2 x 5 L

**Stockage :**

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

**Produit destiné à un usage  
uniquement professionnel**

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.



Date de création : 21.09.2009  
Date de révision 6 : 02.06.2026

# NOVO RAPID'DEGRAISS

Code : DCXPE

**NATURE CHIMIQUE**

- Amine
- Tensio actifs non ioniques
- Tensio actif anionique
- Diméthoxypropanol
- Agent séquestrant
- Composition parfumante

**USAGES ET PROPRIETES**

NOVO RAPID'DEGRAISS est un nettoyant destiné au lavage manuel de surfaces lavables en cuisine et en salles de restauration.

NOVO RAPID'DEGRAISS élimine les salissures grasses d'origine animale ou végétale.

*NOVO RAPID'DEGRAISS est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.*

**MODE D'EMPLOI**

Pulvériser NOVO RAPID'DEGRAISS sur la surface à nettoyer, puis essuyer avec un chiffon, une éponge ou microfibre de préférence humide.

Rincer à l'eau potable dans le cas d'entretien de surfaces susceptibles d'être au contact de denrées alimentaires ou de surfaces sensibles aux produits de pH alcalin.

**PRECAUTIONS D'EMPLOI**

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

**ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE** – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- Pas d'étiquetage  
 Etiquetage : Pictogramme de danger : **SGH07** ; Mention : **ATTENTION**  
- **H315** Provoque une irritation cutanée.  
- **H318** Provoque une sévère irritation des yeux.

Etiquetage additionnel

**Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

**TRANSPORT ADR** – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- Non Soumis  
 Soumis

**CODE DOUANIER**

3402.90.90.00